5e édition du baromètre MDPH : une attribution des droits à vie qui se généralise **[1]**

Pour Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, « le baromètre des maisons départementales des personnes handicapées est aujourd'hui un outil au service de chacun de nos citoyens pour constater en transparence les progrès réalisés sur l'accès aux droits dans son département et le chemin qu'il reste à faire ».
Cette nouvelle édition du baromètre couvre la période allant de juillet à septembre 2021. Les résultats nationaux se maintiennent et s'amplifient même pour les droits à vie. L'octroi des droits à vie pour les personnes dont le handicap est irréversible continue de progresser. Au troisième trimestre, la durée moyenne de traitement d'un dossier est de 4,4 mois contre 4,6 mois en 2019. La durée de traitement des demandes d'Allocation adulte handicapé (AAH) est passée de 4,8 mois en 2019 à 4,5 mois au 3^{e} trimestre 2021.
En savoir plus (Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/5e-%C3%A9dition-du-barom%C3%A8tre-mdph-une-attribution-des-droits-%C3%A0-vie-qui-se-g%C3%A9n%C3%A9ralise
[2] https://handicap.gouv.fr/5eme-edition-du-barometre-mdph-une-attribution-des-droits-vie-qui-se-generalise